

MINISTERE DES FINANCES
CONSEIL PERMANENT DE LA COMPTABILITE AU CONGO
« C.P.C.C. »

**DISCOURS DE MONSIEUR ANDRE FOKO TOMENA,
SECRETAIRE GENERAL DU CONSEIL PERMANENT
DE LA COMPTABILITE AU CONGO PRONONCE A
L'OCCASION DE L'OUVERTURE DU SEMINAIRE
INTERNATIONAL DE FORMATION SUR LES NORMES
COMPTABLES INTERNATIONALES (IAS/IFRS)
LE LUNDI 07 JUILLET 2008
HOTEL VENUS DE KINSHASA**

KINSHASA, LE 07 JUILLET 2008

Excellences Messieurs et Madame les Ministres,

Excellences Messieurs les Vices-Ministres,

Excellences Messieurs les Ambassadeurs et Chefs des Missions Diplomatiques,

Honorables Députés et Sénateurs,

Monsieur le Gouverneur de la Banque Centrale du Congo,

Messieurs les Secrétaires Généraux aux Finances et au Budget,

Monsieur le Président de la Cour des Comptes,

Monsieur l'Inspecteur Général, Chef de Service, de l'Inspection Générale des Finances,

Monsieur le Président du Conseil Supérieur du Portefeuille,

Monsieur le Président de la F.E.C.,

Messieurs les Administrateurs Délégués Généraux des Entreprises Publiques,

Messieurs les Directeurs Généraux de la D.G.I. et de la DGRAD,

Messieurs les Directeurs Généraux,

Distingués Invités, chacun en sa qualité et titre respectifs,

Messieurs les animateurs,

Mesdames, Mesdemoiselles et Messieurs les Séminaristes,

Mesdames et Messieurs,

Depuis le 16 juillet 1976, notre pays s'est doté d'un Plan Comptable National qui régit la tenue des comptes en République Démocratique du Congo.

La nécessité, pour le Gouvernement, de disposer des données chiffrées issues de la comptabilité des entreprises et établies avec la rigueur scientifique liée à l'application des normes comptables, avait justifié la mise en place du Système Comptable Congolais qui devait répondre aux besoins tant des entreprises, des statisticiens, des macro-économistes et d'autres planificateurs et utilisateurs des données comptables.

L'immensité du territoire national, les difficultés liées aux voies des communications ainsi que les distances qui séparent la capitale Kinshasa de certains villes et centres du pays ne permettaient nullement la réalisation des enquêtes statistiques et l'obtention des données financières des entreprises dont l'Etat avait besoin pour la formulation de sa politique économique.

Les mêmes difficultés d'obtention des informations financières issues des états financiers des entreprises étaient accentuées par l'existence dans le pays, à l'époque, de plusieurs systèmes ou plans comptables utilisés par les entreprises en fonction des pays d'origine de leurs propriétaires ou de leurs maisons-mères. Nous citerons pour mémoire, le Plan BLAIRON, le Plan Comptable Français de 1957, le Plan OCAMM, etc...

Toutes ces raisons ont nécessité la normalisation comptable en République Démocratique du Congo.

De 1976 à 2008, 32 ans se sont écoulés et le Plan Comptable Général Congolais est d'application effective dans tous les secteurs de la vie économique nationale, exceptés les secteurs bancaire, des assurances et de la micro-finance qui viennent cependant d'être dotés des Guides Comptables Sectoriels devant régir ces branches d'activités.

Excellences Messieurs et Madame les Ministres,

Excellences Messieurs les Vices-Ministres,

Excellences Messieurs les Ambassadeurs et Chefs des Missions Diplomatiques,

Honorables Députés et Sénateurs,

Monsieur le Gouverneur de la Banque Centrale du Congo,

Messieurs les Secrétaires Généraux aux Finances et au Budget,

Monsieur le Président de la Cour des Comptes,

Monsieur l'Inspecteur Général, Chef de Service, de l'Inspection Générale des Finances,

Monsieur le Président du Conseil Supérieur du Portefeuille,

Monsieur le Président de la F.E.C.,

Messieurs les Administrateurs Délégués Généraux des Entreprises Publiques,

Messieurs les Directeurs Généraux de la D.G.I. et de la DGRAD,

Messieurs les Directeurs Généraux,

Distingués Invités, chacun en sa qualité et titre respectifs,

Messieurs les Animateurs,

Mesdames, Mesdemoiselles et Messieurs les Séminaristes,

La normalisation comptable en cours au niveau international, principalement au sein de l'IASB, est venue trouver notre Système Comptable en pleine phase de révision pour son adaptation aux évolutions techniques et aux mutations économiques d'un monde moderne.

De même que depuis 2003, le Gouvernement de transition de la République Démocratique du Congo avait affirmé sa réelle volonté d'adhérer à l'OHADA. Le C.P.C.C., en sa qualité d'autorité comptable nationale et d'organe d'avis et de conseil du Gouvernement en matière de comptabilité, s'est buté à deux choix : celui d'attendre l'adhésion de notre pays à l'OHADA pour adopter, ipso facto, le Système Comptable de l'OHADA « SYSCOHADA » ou plutôt celui d'assurer la convergence de son système comptable actuel vers les normes comptables internationales IAS/IFRS qui, à terme, sera le seul langage commun des comptables à l'échelle planétaire.

Aussi, au regard de l'absence d'évolution du Système Comptable OHADA depuis 2002, d'une part, et d'autre part, des avancées significatives notées dans les travaux de révision et d'harmonisation des normes comptables au niveau de l'IASB, notamment la diffusion du projet des normes applicables aux P.M.E. qui s'adaptent mieux à l'environnement économique de nos pays, nous avons opéré le deuxième choix, c'est-à-dire, celui qui consistait à faire converger le Système Comptable Congolais vers les normes comptables internationales IAS/IFRS.

Ce choix est d'autant plus judicieux dans la mesure où, non seulement nos partenaires en développement nous l'ont recommandé, mais encore et surtout, les normes IAS/IFRS représentent actuellement la seule alternative de tenue des comptes acceptée aussi bien par tous les régulateurs des marchés financiers que par les investisseurs au niveau international.

Il importe également de noter que le Système Comptable OHADA est condamné à s'adapter aux normes comptables internationales. Les récents travaux du Congrès de l'ONECCA, tenu du 30 mai au 02 juin 2008 à Yaoundé au Cameroun, nous ont édifié à ce sujet et le Secrétariat Général de l'OHADA, dont le siège est basé à Yaoundé (Cameroun), s'est engagé à faire évoluer le plan comptable OHADA vers les IAS/IFRS. C'est donc autant des raisons qui nous ont conforté dans notre choix de migrer vers les IAS/IFRS.

Excellences Messieurs et Madame les Ministres,
Distingués Invités, chacun en sa qualité et titre respectifs,

Ce sont également toutes les raisons évoquées ci-dessous qui justifient la tenue de ce séminaire de formation sur les IFRS à Kinshasa placé sous le Haut Patronage de Son Excellence Monsieur le Ministre des Finances, Autorité de tutelle du C.P.C.C.

Le caractère international de ce séminaire se justifie, d'une part, par la portée de la matière sur les IFRS qui revêt un caractère international et, d'autre part, par la participation des animateurs internationaux qui auront à accompagner le C.P.C.C. pendant dix journées dans la formation des Professionnels de la comptabilité et des Cadres Comptables et Financiers de notre pays.

Permettez-moi, Excellences Messieurs et Madame les Ministres, Excellences Messieurs les Ambassadeurs et Distingués Invités, de vous présenter les brillants animateurs et confrères que le C.P.C.C. a triés sur le volet pour co-animer avec les Cadres Techniques du C.P.C.C. ce séminaire :

1° Monsieur François MECHIN, animateur principal de ce séminaire, est expert-comptable et commissaire aux comptes français. Il est chargé de mission à la FIDEF et chargé des cours à l'Université Paris Dauphine. Il est l'auteur de plusieurs ouvrages sur les normes IAS/IFRS dont le plus connu est « IFRS pour les P.M.E. » paru aux Editions Dunod en France.

Monsieur François MECHIN a participé à l'élaboration du Plan Comptable SYSCOHADA avec le professeur PEROHON et a accompagné beaucoup de pays africains dans la convergence de leurs systèmes comptables avec les normes IAS/IFRS (notamment le Madagascar, l'Algérie, le Laos, etc...).

2° Monsieur AZIZ DIEYE, est Expert Comptable et Commissaire aux Comptes Sénégalais. Président d'Honneur de la FIDEF, il a dirigé plusieurs panels sur les normes comptables internationales, notamment auprès du Groupe ISAR de la CNUCED à Genève.

Il est un des initiateurs du projet de création de la Fédération des Experts Comptables Africains (PAFA) lors des assises de la Banque Mondiale à Nairobi (Kenya).

3° Monsieur Benoît ATANGANA ONANA, est Expert Comptable et Commissaire aux Comptes Camerounais. Ancien Président de l'ONECCA, il est actuellement membre du Board de l'IASB, représentant la FIDEF à Londres et auteur d'un ouvrage très récent sur les normes IAS/IFRS exposé ici à l'Hôtel VENUS. Monsieur Benoît ATANGANA est donc la personne la mieux indiquée pour nous présenter l'IASB et son organisation et nous décrira le processus d'élaboration des normes comptables internationales IAS/IFRS.

Au nom de leurs Excellences Messieurs et Madame les Ministres, du Personnel du C.P.C.C. et de tous les Séminaristes réunis dans cette salle, nous tenons à présenter à nos illustres invités et animateurs nos très sincères remerciements pour avoir accepté d'accompagner le C.P.C.C. non seulement dans l'animation de ce séminaire, mais encore et surtout dans le processus qu'il vient d'initier de la migration de son Système Comptable vers les normes comptables internationales ou pour paraphraser Monsieur Benoît ATANGANA, vers les normes comptables mondiales.

Nous nous réjouissons d'ores et déjà des fructueux échanges d'expériences que nous aurons à partager pendant les dix jours que nous passerons ensemble au cours de ce séminaire.

Excellences Messieurs et Madame les Ministres,

Excellences Messieurs les Vices-Ministres,

Excellences Messieurs les Ambassadeurs et Chefs des Missions Diplomatiques,

Honorables Députés et Sénateurs,

Monsieur le Gouverneur de la Banque Centrale du Congo,

Messieurs les Secrétaires Généraux aux Finances et au Budget,

Monsieur le Président de la Cour des Comptes,

Monsieur l'Inspecteur Général, Chef de Service, de l'Inspection Générale des Finances,

Monsieur le Président du Conseil Supérieur du Portefeuille,

Monsieur le Président de la F.E.C.,

Messieurs les Administrateurs Délégués Généraux des Entreprises Publiques,

Messieurs les Directeurs Généraux de la D.G.I. et de la DGRAD,

Messieurs les Directeurs Généraux,

Distingués Invités, chacun en sa qualité et titre respectifs,

Messieurs les Animateurs,

Mesdames, Mesdemoiselles et Messieurs les Séminaristes,

Mesdames et Messieurs,

Nous tenons à saluer votre présence nombreuse dans cette salle qui témoigne de l'importance que vous-même, vos cabinets et entreprises attachez à cette action de formation.

En effet, vous n'avez pas hésité à abandonner vos bureaux pendant dix jours pour participer à ce séminaire qui vous permettra à coup sûr de consolider vos connaissances en normes IFRS et surtout à maîtriser les techniques d'élaboration et de production des comptes suivant le référentiel IAS/IFRS. Vous serez également, pendant dix jours, les pionniers et les témoins privilégiés de la convergence du Système Comptable Congolais vers les normes comptables IAS/IFRS ainsi que des principaux écueils à surmonter pour l'adoption du référentiel mondial des IFRS en République Démocratique du Congo.

Outre le fonctionnement de l'IASB, les animateurs aborderont les différents thèmes ci-après :

- Processus d'élaboration des normes IAS/IFRS ;
- Importance des normes IAS/IFRS et nécessité de leur adoption par les pays sous-équipés ;
- Enjeux et défi de la mise en œuvre des normes comptables internationales ;

- Harmonisation de l'information financière et cadre conceptuel des IAS/IFRS ;
- Méthodes de comptabilisation et d'évaluation ;
- Comptabilisation et évaluation des opérations particulières ;
- Fiscalité et normes IAS/IFRS ;
- Convergence et divergences entre Plan Comptable Général Congolais et les Normes IAS/IFRS ;
- Exercices d'application et de synthèse.

Tous ces thèmes retenus seront illustrés par des cas d'application et une large part sera réservée aux échanges et débats entre les Animateurs et les participants en vue d'assurer un meilleur encrage de la matière dispensée.

Excellences Messieurs et Madame les Ministres,

Excellences Messieurs les Vices-Ministres,

Excellences Messieurs les Ambassadeurs et Chefs des Missions Diplomatiques,

Honorables Députés et Sénateurs,

Monsieur le Gouverneur de la Banque Centrale du Congo,

Messieurs les Secrétaires Généraux aux Finances et au Budget,

Monsieur le Président de la Cour des Comptes,

Monsieur l'Inspecteur Général, Chef de Service, de l'Inspection Générale des Finances,

Monsieur le Président du Conseil Supérieur du Portefeuille,

Monsieur le Président de la F.E.C.,

Messieurs les Administrateurs Délégués Généraux des Entreprises Publiques,

Messieurs les Directeurs Généraux de la D.G.I. et de la DGRAD,

Messieurs les Directeurs Généraux,

Distingués Invités, chacun en sa qualité et titre respectifs,

Messieurs les Animateurs,

Mesdames, Mesdemoiselles et Messieurs les Séminaristes,

Mesdames et Messieurs,

Nous ne pouvons terminer notre mot sans remercier Son Excellence Monsieur le Ministre des Finances, notre Autorité de tutelle, pour avoir accepté de patronner cette action de séminaire et pour sa sollicitude envers le C.P.C.C. dont les problèmes, en sa double qualité d'économiste et d'homme de terrain, pour avoir évolué au sein de la F.E.C., ne lui sont nullement inconnus.

Nos remerciements s'adressent également à leurs Excellences Messieurs et Madame les Ministres, les Ambassadeurs de France, du Sénégal et du Cameroun, à Monsieur le Gouverneur de la Banque Centrale du Congo, aux Honorables Députés et Sénateurs ainsi qu'à tous nos hôtes de marque qui, en dépit de leurs charges d'Etat pour les uns et leurs multiples occupations pour les autres, ont accepté l'invitation leur lancée par le C.P.C.C. de rehausser de leurs présence cette cérémonie d'ouverture du séminaire international sur les normes comptables internationales IAS/IFRS.

Soyez convaincus, Excellences et Distingués Invités que votre présence à nos côtés constitue la preuve éloquente de votre implication et soutien au processus de normalisation comptable en cours en République Démocratique du Congo.

Quant à vous, Chers Séminaristes, il ne me reste plus qu'à vous demander de suivre avec assiduité et surtout avec une particulière attention tous les enseignements qui vous seront dispensés au cours de cette formation.

Un séminaire ne constitue pas un enseignement ex cathedra, il requiert l'échange d'expérience et la participation active de tous les séminaristes. C'est à ce prix et avec la participation des tous et de chacun que nous assurerons le succès de cette session de formation sur les IAS/IFRS.

Je vous remercie.

Fait à Kinshasa, le 07 juillet 2008

André FOKO TOMENA

**Secrétaire Général du C.P.C.C.
Réviseur Comptable**